

INSTRUCTIONS PARTICULIERES à

1. ENQUETE 097

I - Le dossier

Vous trouverez dans cet envoi outre les instructions particulières :

- 1 - des instructions permanentes aux correspondants, que nous vous demandons de relire avec soin.
- 2 - des questionnaires d'enquêtes.
- 3 - quelques "cartes" à présenter aux personnes interrogées (voir plus loin).
- 4 - un bordereau de paiement
- 5 - une enveloppe timbrée pour nous retourner les documents

II - Objet de l'enquête

Comme vous le verrez d'après les questionnaires, l'enquête concerne l'opinion et les attitudes des Français à l'égard de la structure et de la dimension de la famille.

III - Personnes à interroger

Il vous est demandé d'interroger femmes mariées de moins de 45 ans et de les répartir de la manière suivante :

Age de la femme : moins de 25 ans :  
de 25 à 29 ans :  
de 30 à 34 ans :  
de 35 à 39 ans :  
de 40 à 45 ans :

Famille de : 0 enfant :  
1 enfant :  
2 enfants :  
3 enfants :  
4 enfants et plus:

Profession du chef de famille : cultivateurs exploitants, propriétaires, fermiers, patrons pêcheurs, exploitants forestiers, ouvriers agricoles, bûcherons ..... :  
ouvriers, manoeuvres ..... :  
artisans, petits commerçants, représentants de commerce :  
employés, cadres moyens, techniciens ..... :  
cadres supérieurs, industriels, professions libérales... :

Vous devez choisir des personnes dans la population de votre commune. Dans le cas où vous habitez une commune rurale vous pouvez, à la rigueur, interroger des personnes demeurant dans une commune voisine à condition que sa taille ne soit pas supérieure à 2000 habitants.

Remarques sur la profession

- 1°) Des précisions sur la classification par profession des personnes interrogées sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 6).
- 2°) Les fonctionnaires et agents des services publics se répartissent selon la nature de leurs fonctions et de leur situation dans la hiérarchie entre : ouvriers, employés, cadres moyens, cadres supérieurs. Quelques exemples préciseront cette classification.

- Les fonctionnaires ou agents des services publics ci-dessous sont à classer :
- cantonniers, agents des lignes (P.T.T.), conducteurs de locomotive ..... ouvriers
  - commis, garçons de bureau, facteurs, agents de police, sous-officiers... employés
  - membres de l'enseignement du premier degré, rédacteurs ..... cadres moyens
  - directeurs, chefs de service, administrateurs, magistrats, officiers, ingénieurs, professeurs ..... cadres supérieurs

Très important

Une femme, mariée ou non, qui n'exerce pas de profession est à classer dans la catégorie professionnelle du chef de famille, mari ou père. Par exemple, la femme ou la fille d'un ouvrier déclarant ne pas exercer de profession est à classer dans la catégorie "ouvriers". La femme d'un médecin qui n'exerce pas de profession, est à classer dans la catégorie "professions libérales". Bien entendu, une femme exerçant une profession est à classer dans cette profession.

IV - Matériel de l'enquête

Le matériel de l'enquête est constitué par le questionnaire et une "carte"

Nous vous adressons, en plus des questionnaires correspondant au nombre de personnes à interroger, deux questionnaires supplémentaires destinés à remplacer des exemplaires devenus éventuellement inutilisables.

La "carte" sert pour chaque "interview". Nous vous adressons aussi cette carte en plusieurs exemplaires pour le cas où certaines deviendraient inutilisables.

Pour les deux questions où il est spécifié de "montrer la carte", remettez la carte au moment de poser la question à la personne interrogée et demandez-lui de répondre à l'aide des indications qui figurent sur cette carte.

Ayant toujours en main la carte, la personne peut répondre plus facilement. Ne pas oublier de reprendre la carte en fin d'interview.

V - Questionnaires

- A - Questions ouvertes et commentaires

Plusieurs questions sont "ouvertes", d'autres appellent des commentaires, demandent des raisons, nécessitent des précisions.

Il est important de recueillir d'abord, et de noter ensuite, avec autant de détails ou de précisions que possible, les réponses obtenues à ces questions.

Certaines personnes peuvent être embarrassées pour donner une expression verbale à leur pensée. En pareil cas, répétez au besoin le texte de la question principale, le sens de la réponse donnée, et essayez d'obtenir une indication, sans toutefois insister outre mesure.

En aucun cas, n'indiquez vous-même une raison, pour la faire approuver par la personne interrogée ; c'est sa pensée qu'il s'agit de recueillir, et vous ne devez pas l'influencer.

- B - Questions fermées

Se reporter aux instructions permanentes (paragraphe 5).

- C - Indications particulières à certaines questions

1) Lorsqu'il est demandé d'indiquer un âge, une date, un chiffre il faut donner dans tous les cas une seule réponse.

Par exemple : question 2

l'âge au mariage souhaitable pour un jeune homme  
répondre 24 ans et non 23 à 25 ans

2) Question 15 : Faire classer toutes les dépenses de l'Etat (mettre 1 en face de la dépense classée en premier, 2 en face de la deuxième etc...)

3) Dans les questions 32 b 3, 41, 42 et 43, deux formules sont systématiquement données, choisissez celle qui paraît le mieux convenir à la personne que vous interrogez.

Par exemple : utilisez le présent "un enfant de plus vous obligerait-il à cesser de travailler" si vous vous adressez à une femme jeune, mais utilisez le passé "un enfant vous aurait-il obligée à cesser de travailler" si vous vous adressez à une femme de 40 ans environ ou dont le dernier enfant est déjà grand.

4) Questions 31 et 32 - Nous vous rappelons la très grande importance qu'il y a à noter avec le plus de précision possible la profession très exacte de la personne interrogée et du conjoint, l'inscrire très lisiblement dans la partie réservée à cet effet. Des indications à ce sujet vous sont données dans les instructions permanentes (paragraphe 6).

5) Questions 37 et 38 - Si la personne interrogée n'est pas en mesure de donner une date très précise de mariage ou de naissance, essayez au moins d'obtenir une indication sur l'année.

6) Question 39 b - Si le nombre d'enfants est supérieur à 8, vous pouvez utiliser un questionnaire supplémentaire.

#### VI - Rémunération

La rémunération pour cette enquête est fixée à 10 F. par questionnaire rempli.

Notez les frais de correspondance et le total de la somme due sur le bordereau joint, que vous nous retournerez en même temps que les questionnaires remplis, afin que le montant de votre rémunération puisse vous être adressé le plus rapidement possible.

#### VII - Délai et retour des questionnaires

Nous souhaitons recueillir vos questionnaires remplis et votre envoi au plus tard le 8 juillet 1968.

Bien entendu si vous êtes prêt plus tôt, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir nous retourner les documents avant cette date.

#### VIII - Observations complémentaires

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner, éventuellement, tous éclaircissements complémentaires.